



DOCUMENTATION FINANCIÈRE relative au programme d'émission de billets de trésorerie pour le groupe AREVA d'un plafond d'un milliard d'euros

DOSSIER DE PRESENTATION FINANCIÈRE

Nom du programme	AREVA, Programme d'émission de Billets de Trésorerie
Nom de l'Émetteur	AREVA
Type de programme	Billets de Trésorerie
Plafond du programme	Un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000) ou la contre-valeur de ce montant en devises
Garant	Sans objet
Notation du programme	L'émetteur est noté par l'Agence de notation Standard & Poor's qui a attribué en date du 21 mai 2013 la notation A-3 au présent programme.
Arrangeur	Sans objet
Agent(s) Domiciliataire(s)	BNP Paribas Securities Services.
Agent(s) Placeur(s)	BNP Paribas Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Crédit Industriel et Commercial HSBC France Natixis Société Générale Les Billets de Trésorerie pourront aussi être placés directement par l'Émetteur.
Date de signature du Dossier de Présentation Financière	Le 28 mai 2013 

Etabli en application des articles L. 213-1 A à L. 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire du présent dossier est adressé à la

BANQUE DE FRANCE
Direction Générale des Opérations
Direction pour la Stabilité Financière (DSF)
35-1134 Service des Titres de Créances Négociables
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01
A l'attention du chef de service

TABLE DES MATIERES

1. Description du programme d'émission	3
2. Description de l'Émetteur	6
3. Certification des informations fournies	10
Annexes	11

1	DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION	
Article D. 213-9, II, 1° et 213-11 du Code monétaire et financier et Article 1 de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures		
1.1	Nom du Programme	AREVA, Programme d'émission de Billets de Trésorerie
1.2	Type de programme	Billets de Trésorerie
1.3	Dénomination sociale de l'Émetteur	AREVA
1.4	Type d'émetteur	Entreprise non financière
1.5	Objet du Programme	Satisfaire les besoins de financement du Groupe AREVA.
1.6	Plafond du Programme	Le plafond de l'encours prévu pour les 12 mois à venir s'élève à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000), ou la contre-valeur de ce montant en devises.
1.7	Forme des Billets de Trésorerie	Les Billets de Trésorerie qui seront émis sont des titres négociables soumis au droit français, émis au porteur et inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés.
1.8	Rémunération	<p>La rémunération des Billets de Trésorerie est libre.</p> <p>Cependant, l'Émetteur s'engage à informer préalablement à l'émission d'un Billet de Trésorerie la Banque de France lorsque la rémunération est liée à un indice ou varie en application d'une clause d'indexation qui ne porte pas sur un taux usuel du marché interbancaire, monétaire ou obligataire.</p> <p>Le Programme permet également l'émission de Billets de Trésorerie dont la rémunération peut être fonction d'une formule d'indexation ne garantissant pas le remboursement du capital à leur échéance. La confirmation de l'Émetteur relative à une telle émission mentionnera explicitement la formule de remboursement et la fraction du capital garanti.</p> <p>Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat, les conditions de rémunération du Billet de Trésorerie seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment lors de l'exercice de l'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat.</p>
1.9	Devises d'émission	Les Billets de Trésorerie pourront être émis en euros et en toutes autres devises autorisées par la réglementation française en vigueur à la date d'émission, conformément à l'article D.213-6 du Code monétaire et financier.
1.10	Maturité	L'échéance des Billets de Trésorerie sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes la durée des émissions de Billets de Trésorerie ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années

		<p>bissextiles).</p> <p>Les Billets de Trésorerie peuvent être remboursés avant maturité en accord avec la législation et la réglementation applicables en France.</p> <p>Les Billets de Trésorerie émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de prorogation de l'échéance (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et ou du détenteur).</p> <p>Les Billets de Trésorerie émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur).</p> <p>Les options de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat de Billets de Trésorerie, s'il y a lieu, devront être spécifiées explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En tout état de cause, la durée de tout Billet de Trésorerie assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toute option de remboursement anticipé, de prorogation ou rachat comprise, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission dudit Billet de Trésorerie.</p>
1.11	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission).
1.12	Dénomination minimale des Billets de Trésorerie	Le montant minimum des billets de trésorerie émis dans le cadre de ce programme est de 150 000 euros ou la contre-valeur en devises autorisées par la réglementation française applicable au moment de l'émission conformément à l'article D.213-6 du Code monétaire et financier.
1.13	Rang	Les Billets de Trésorerie constitueront des obligations directes, non assorties de privilège ou sûreté et non subordonnées de l'Émetteur, venant au même rang que son passif chirographaire.
1.14	Droit applicable	Droit français
1.15	Admission des Billets de Trésorerie sur un marché réglementé	Non
1.16	Système de règlement-livraison d'émission	Les Billets de Trésorerie seront émis via Euroclear.
1.17	Notation(s) du Programme	<p>L'émetteur est noté par l'Agence de notation Standard & Poor's qui a attribué en date du 21 mai 2013 la notation A-3 au présent Programme.</p> <p>Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à</p>

		<p>se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur.</p> <p><u>Standard & Poor's</u></p> <p>La notation attribuée par Standard & Poor's à ce programme peut être vérifiée à l'adresse internet suivante: http://www.standardandpoors.com/home/en/us/</p>
1.18	Garantie	Sans objet
1.19	Agent(s) Domiciliataire(s)	<p>Les Billets de Trésorerie seront domiciliés auprès de BNP Paribas Securities Services.</p> <p>L'Émetteur peut décider de remplacer l'agent domiciliataire d'origine ou de nommer d'autres agents domiciliataires et, dans ce cas, s'engage à mettre à jour le présent dossier conformément à la réglementation en vigueur.</p>
1.20	Arrangeur	Sans objet
1.21	Mode de placement envisagé	<p>Les Billets de Trésorerie seront souscrits et placés par les intermédiaires habilités désignés par l'Émetteur.</p> <p>Ces intermédiaires sont à la date du présent dossier :</p> <p>BNP Paribas Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Crédit Industriel et Commercial HSBC France Natixis Société Générale</p> <p>Les Billets de Trésorerie pourront aussi être placés directement par l'Émetteur.</p> <p>L'Émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur.</p>
1.22	Restrictions à la vente	Optionnel ¹
1.23	Taxation	Optionnel ²
1.24	Implication d'autorités nationales	Banque de France
1.25	Coordonnées des personnes assurant la mise en œuvre du Programme	<p><u>Responsable</u> Monsieur Pierre Fourrier, Directeur des Opérations Financières et de la Trésorerie Tel : 01 34 96 11 72 Fax : 0 53 16 45 90 Email : pierre.fourrier@areva.com</p>

¹ Information pouvant être fournie par l'émetteur sans que la réglementation française ne l'impose.

² Information pouvant être fournie par l'émetteur sans que la réglementation française ne l'impose.

		<p><u>Assisté de</u> Monsieur Jérôme Guttieres, Chef du Service Financement Tel : 01 34 96 93 80 Fax : 01 53 16 45 90 Email : jerome.guttieres@areva.com</p> <p>Adresse : AREVA 33 rue La Fayette 75009 Paris – FRANCE</p>
1.26	Informations complémentaires relatives au programme	Optionnel ³

³ Information pouvant être fournie par l'émetteur sans que la réglementation française ne l'impose.

2	DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR	
Article D. 213-9, II, 2° du Code monétaire et financier et Article 2, I et II du 3° de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures		
2.1	Dénomination sociale	AREVA
2.2	Forme juridique, législation applicable à l'Émetteur et tribunaux compétents	L'Émetteur est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, régie par le Droit français. Les tribunaux compétents sont ceux du Tribunal de Commerce de Paris.
2.3	Date de constitution	La société AREVA a été constituée par le décret n° 83-1116 du 21 décembre 1983 sous la dénomination de « Société des Participations du Commissariat à l'Énergie Atomique ». Le décret n° 2011-593 du 27 mai 2011 a approuvé certaines modifications statutaires de la société AREVA dont la composition du capital social uniquement en actions ordinaires.
2.4	Siège social et principal siège administratif (si différent)	AREVA 33 rue La Fayette - 75009 Paris, FRANCE
2.5	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés	L'Émetteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 712 054 923.
2.6	Objet social résumé	La société a pour objet, en France et à l'étranger, la gestion de toutes activités industrielles et commerciales dans les domaines du nucléaire, des énergies renouvelables, et d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, s'y rattachant directement ou indirectement.
2.7	Description des principales activités de l'Émetteur	Le groupe AREVA est un leader mondial des solutions pour la production d'énergie sans CO2, numéro un dans les solutions pour la production d'énergie nucléaire et un des acteurs de référence sur le marché des énergies renouvelables. La description des principales activités de l'Émetteur, les principales catégories de produits et services rendus, ainsi que le chiffre d'affaires réalisés en 2011 et 2012 par pôle, unité de production et zone géographique figurent dans le document de référence 2012 au chapitre 6 (page 44).

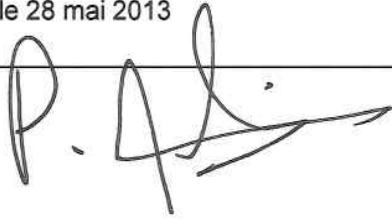
		<p>Business Group Mines : page 65 Business Group Amont : page 79 Business Group Réacteurs et Services : page 88 Business Group Aval : page 100 Business Group Energies Renouvelables page 110</p>				
2.8	Capital	Au 31 décembre 2012, le capital social de la société AREVA s'élève à la somme de 1.456.178.437,60 euros, divisé en 383 204 852 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 3,80 euros.				
2.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	Le capital est entièrement libéré.				
2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	Sans objet				
2.9	Répartition du capital	<p>Les actionnaires dépassant 5% du capital sont les suivants :</p> <table> <tr> <td>Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)</td> <td>68.88%</td> </tr> <tr> <td>Etat Français</td> <td>14.33%</td> </tr> </table>	Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)	68.88%	Etat Français	14.33%
Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)	68.88%					
Etat Français	14.33%					
2.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'Émetteur sont négociés	<p>L'action AREVA est négociée sur le marché Euronext Paris, compartiment A sous le code EUROCLEAR 062059160 et le code ISIN FR0011027143. Les titres de créances AREVA sont négociés sur le marché Euronext Paris. https://europeanequities.nyx.com/en/search_instruments/areva</p>				
2.11	Composition de la Direction	<p>Se reporter au chapitre 14 (page 162) du document de référence 2012.</p> <p>Les membres du Directoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Luc Oursel - Philippe Knoche - Pierre Aubouin - Olivier Wantz 				
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées	Les normes comptables IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, ont été retenues pour l'établissement des comptes consolidés.				
2.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12				

2.14	Exercice fiscal	Optionnel ⁴
2.15	Commissaires aux comptes de l'Émetteur ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur	<p>Mazars Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex Représenté par Juliette Decoux et Jean-Luc Barlet, entré en fonction lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 1989, mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007, et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p>Deloitte & Associés 185, avenue Charles-De-Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex Représenté par Patrice Choquet et Pascal Colin, entré en fonction lors de l'Assemblée Générale du 31 mai 2002, mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007, et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p>
2.15.1	Commissaires aux comptes	<p>Commissaires aux comptes titulaires :</p> <p>Mazars Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex Représenté par Juliette Decoux et Jean-Luc Barlet, entré en fonction lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 1989, mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2007, et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p>Ernst & Young Audit 1-2 Place des Saisons, 92 037 Paris- La Défense Représenté par Aymeric de la Morandière et Jean Bouquot entré en fonction lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2013. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</p> <p>Commissaires aux comptes suppléants :</p> <p>Max Dusart Espace Nation, 125, rue de Montreuil – 75011 Paris entré en fonction lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2001 et dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p>Auditex 1-2 Place des Saisons – 92 037 Paris La Défense entré en fonction lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2013. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</p>

⁴ Information pouvant être fournie par l'émetteur sans que la réglementation française ne l'impose.

2.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	<p>Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2011 et 2012 se trouvent respectivement en page 200 du document de référence 2011 déposé le 29 mars 2012 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et en page 191 du document de référence 2012 déposé le 28 mars 2013 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.</p> <p>Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2011 et 2012 se trouvent respectivement en page 287 du document de référence 2011 déposé le 29 mars 2012 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et en page 279 du document de référence 2012 déposé le 28 mars 2013 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.</p>
2.16	Autres programmes de l'Émetteur de même nature à l'étranger	Sans objet
2.17	Notation de l'Émetteur	L'émetteur est noté A-3 Court-Terme et BBB- Long-Terme par l'Agence Standard & Poor's.
2.18	Information complémentaire sur l'Émetteur	Optionnel ⁵

⁵ Information pouvant être fournie par l'émetteur sans que la réglementation française ne l'impose.

3 CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES	
Article D. 213-9, II, 3° et III du Code monétaire et financier et Article 2, dernier alinéa de l'arrêté du 13 février 1992 modifié	
3.1	<p>Personne responsable de la Documentation Financière portant sur le programme d'AREVA</p> <p>Monsieur Pierre AUBOUIN, Directeur Général Adjoint, en charge des Finances du groupe AREVA</p>
3.2	<p>Déclaration de la personne responsable de la Documentation Financière portant sur le programme d'AREVA</p> <p><i>« A ma connaissance les données de la documentation financière sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée »</i></p>
3.3	<p>Date, Lieu et signature</p> <p>Paris, le 28 mai 2013</p> 

ANNEXES

Annexe I	Annexes du Dossier de Présentation Financière à inclure dans la version électronique et dans la version papier	- Fiche de notation du Programme d'émission de Billets de trésorerie délivrée par l'agence Standard & Poor's.
Annexe II	Annexes incluses dans la Documentation Financière (Article D. 213-9, III du Code Monétaire et Financier) à fournir, prioritairement, sous forme électronique. Ces documents sont uniquement remis à la Banque de France.	- Documents de Référence du groupe AREVA pour les exercices 2011 et 2012, également disponibles et consultables sur le site internet www.aveva.com .

ANNEXE 1: Annexes du Dossier de Présentation Financière à inclure dans la version électronique et dans la version papier

- Fiche de notation du programme d'émission délivrée par l'agence Standard & Poor's

ANNEXE II : Annexes incluses dans la Documentation Financière (Article D. 213-9, III du Code Monétaire et Financier) à fournir, prioritairement, sous forme électronique. Ces documents sont uniquement remis à la Banque de France.

- Documents de Référence 2011 et 2012 du groupe AREVA